



REACTION 19
Association Loi 1901
Agrément n° W751256495
68, Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 - PARIS

PALAIS DE L'ELYSEE
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République Française
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris, le 12 janvier 2022

Par courrier recommandé avec AR n°1A 171 141 9733 5

Monsieur le Président de la République,

Nous venons vers vous en nos qualités respectives de Président et Co-président de l'Association REACTION 19 qui compte aujourd'hui près de 100.000 adhérents et dont l'objet vise notamment à préserver les libertés fondamentales de ses membres, et ce, en particulier dans le cadre de la « pandémie de la Covid-19 ».

Notre association n'est pas une association « anti-vax », elle défend la liberté de soins médicaux et la liberté de chacun de se soigner pour toutes les maladies, y compris la COVID-19.

Parmi les adhérents de l'Association REACTION19, il y a au milieu des personnes vaccinées, des personnes non-vaccinées contre la COVID-19 et beaucoup d'entre elles ont été profondément choquées par les propos que vous avez tenus lors de l'interview donnée le 4 janvier 2022 au journal LE PARISIEN.

En effet, lors de cette interview, vous avez affirmé que :

« C'est une toute petite minorité qui est réfractaire. Celle-là, comment on la réduit ? On la réduit, pardon de le dire, comme ça, en l'emmerdant encore davantage. Moi, je ne suis pas pour emmerder les Français. Je peste toute la journée contre l'administration quand elle les bloque. Eh bien là, les non-vaccinés, j'ai très envie de les emmerder. Et donc, on va continuer de la faire, jusqu'au bout. C'est ça la stratégie. »

REACTION 19

Ces propos sont qualifiables **d'injures publiques** au sens de l'article 29 alinéa 2 de la Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et réprimés par l'article 33 de cette Loi. Ils engagent ainsi votre responsabilité pénale.

En effet, ces affirmations portées à l'encontre des personnes non-vaccinées sont outrageantes et portent atteinte à leur dignité en ce qu'elles visent à les **exclure de manière discriminatoire, sur la base de leur état de santé**, de l'accès à certains droits, pourtant protégés par la Constitution française et par les principes fondamentaux de la République.

Par ailleurs, tant les personnes non-vaccinées que vaccinées considèrent que leur dignité est gravement atteinte en faisant porter à une minorité la responsabilité des contaminations, alors même qu'il n'existe à ce jour **aucune preuve médicale ni scientifique que les personnes non-vaccinées sont responsables des 300.000 contaminations par jour.**

Il est surabondant de vous rappeler une réalité incontestable : la « *vaccination contre la COVID-19* » **n'immunise pas et n'empêche pas la transmission virale !**

Ces caractéristiques étant pourtant indispensables pour appliquer la qualification médicale voire légale de « *vaccin* ».

De plus, vous avez dans le cadre de votre interview, renforcé la violence de vos propos en bannissant les non-vaccinés de la société dans les termes qui suivent :

« Et c'est ça l'immense faute morale des antivax : ils viennent saper ce qu'est la solidité d'une nation. Quand ma liberté vient menacer celle des autres, je deviens un irresponsable. Un irresponsable n'est plus un citoyen. »

Ces termes attestent clairement la démarche intentionnelle d'exclusion à l'encontre des non-vaccinés.

L'association REACTION19 et l'ensemble de ses membres, constatant les dérapages injurieux de ces propos et la stigmatisation d'une fissure entre les vaccinés et les non-vaccinés, ont espéré en vain que vous vous raviseriez en présentant des excuses publiques.

Ce fut un vain espoir...



REACTION 19

En effet, plus aucun doute n'existe sur votre intention coupable puisqu'en date du 7 janvier 2022, vous avez **réitéré ces propos lors d'une conférence de presse** organisée à l'occasion de la venue de Madame Ursula von der Leyen dans le cadre d'une rencontre européenne :

« les non-vaccinés restreignent la liberté des autres, et ça, je ne peux pas l'accepter. J'assume totalement. Il était de ma responsabilité de sonner l'alarme. »

Nous vous rappelons que l'ensemble des personnes non-vaccinées et nous-mêmes, qui respectons les lois de la République, ne pouvons pas être accusés d'une quelconque faute punissable, dans la mesure où la vaccination est une simple suggestion « morale » en dehors des cas où la loi la rend obligatoire.

Or, notre Etat de droit ne sanctionne que la violation des règles juridiques et non celles imposées par la morale.

Nous souhaitons enfin, par la présente, vous exprimer le constat que nous avons déjà effectué à plusieurs reprises, du détournement que vous avez entrepris des valeurs de notre République. Vous avez réussi, après avoir détourné toutes les Institutions, à détruire aussi le mythe de la loi !

En effet, bien qu'ayant pour but ultime d'être utilisée dans notre société démocratique pour faire régner la paix entre les êtres humains, vous avez érigé aujourd'hui la loi, comme une arme à l'encontre d'une partie du peuple français et avez généré un conflit social qui pourrait prendre la tournure d'une véritable « guerre civile ».

Vous aviez pourtant reconnu avoir tenu, à plusieurs reprises, des propos excessifs et que le temps de la réconciliation était venu...

Ce n'était qu'un vœu pieux que vous avez oublié aussitôt et c'est bien regrettable.

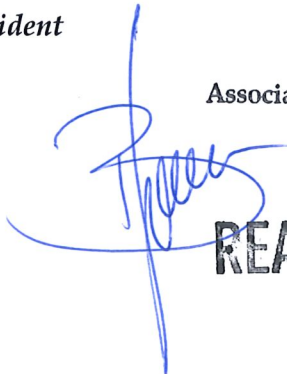
Ainsi, nous vous informons qu'aux vues des éléments exposés, nous avons décidé de **donner mandat à notre Conseil de mettre en œuvre toutes les voies de droit afin de faire sanctionner les propos injurieux que vous avez tenus afin de voir réparer le préjudice moral que vous avez causé.**



Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos sentiments distingués.

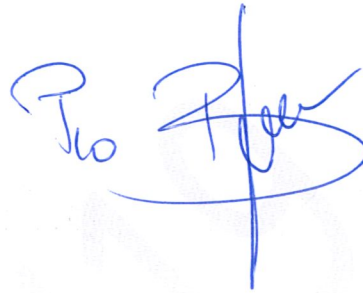
ASSOCIATION REACTION19
Monsieur Carlo Alberto BRUSA
Président

Association Loi 1901



REACTION
19

Monsieur Riccardo MEREU
Co-président



N° B. 14751256495